|  |  |
| --- | --- |
| **Conseil 2022 Genève, 21-31 mars 2022** |  |
|  |  |
|  |  |
| **Point de l'ordre du jour: ADM 26** | **Document C22/73-F** |
| **5 mars 2022** |
| **Original: anglais** |
| Proposition de la République populaire de Chine | |
| PROPOSITION DE NOUVELLES AMÉLIORATIONS À APPORTER VISANT  À LA PARTICIPATION À DISTANCE AUX RÉUNIONS DE L'UIT | |

|  |
| --- |
| Résumé  On trouvera dans le présent document les vues de la Chine sur les nouvelles améliorations à apporter à la participation à distance aux réunions de l'UIT.  Suite à donner  Le Conseil est invité à examiner les vues de la Chine sur les nouvelles améliorations à apporter à la participation à distance aux réunions de l'UIT et à en débattre.  \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_  Références  *Documents* [*C22/65*](https://www.itu.int/md/S22-CL-C-0065/en)*;* [*CWG-FHR-15/19*](https://www.itu.int/md/S22-CWGFHR15-C-0019/en)*;* [*Décision 5 (Rév. Dubaï, 2018)*](https://www.itu.int/en/council/Documents/basic-texts/DEC-005-F.pdf)*,* [*Résolution 167 (Rév. Dubaï, 2018)*](https://www.itu.int/en/council/Documents/basic-texts/RES-167-F.pdf) *et* [*Résolution 213 (Dubaï, 2018)*](https://www.itu.int/en/council/Documents/basic-texts/RES-213-F.pdf) *de la PP* |

# 1 Considérations générales

En raison des conséquences importantes de l'épidémie actuelle de COVID-19 et des restrictions de déplacements internationaux sur les travaux de l'UIT et sur la manière dont les États Membres participent à ses réunions, la participation à distance est devenue un moyen important pour les États Membres de prendre part aux réunions.

Bien avant le début de l'épidémie, l'UIT avait reconnu "les avantages considérables de la participation aux réunions par voie électronique pour les membres de l'UIT". Dans sa Résolution 167 (Rév. Dubaï, 2018), la Conférence de plénipotentiaires a chargé l'UIT de continuer d'étudier l'incidence de la participation à distance sur les méthodes de travail existantes. Dans l'intervalle, les procédures de participation à distance ont soulevé un certain nombre de difficultés pour les travaux de l'UIT et de ses États Membres, par exemple le décalage horaire entre les différentes régions, l'instabilité des connexions au réseau ou les infrastructures de télécommunication limitées dans certains États Membres. Des différences sont ainsi apparues dans les procédures et l'efficacité de la participation entre les participants à distance et les participants sur place.

La Chine estime que les réunions non décisionnelles, comme les séances de formation et les réunions des commissions d'études, peuvent se tenir à distance. Cela permet non seulement d'éviter les frais liés aux voyages internationaux et de constituer une source d'économie pour l'UIT, mais aussi d'encourager la participation des pays en développement aux travaux de l'UIT. En revanche, pour certaines réunions habilitées à conclure des traités, il est impératif que les représentants des États Membres participent aux réunions en présentiel, pour garantir l'équité et l'efficacité du processus décisionnel.

# 2 Proposition

Compte tenu des avantages considérables et des difficultés liées à la participation à distance pour les membres de l'UIT, la Chine considère que l'Union doit établir des procédures, des lignes directrices et des règles solides dans ce domaine. Dans l'intervalle, elle doit utiliser des fonds pour aider les pays en développement à participer plus efficacement aux réunions habilitées à conclure des traités et aux réunions de haut niveau comme les sessions du Conseil. Il est tout particulièrement recommandé:

• de définir clairement la portée et la liste des réunions de l'UIT pour la participation à distance et la participation en présentiel;

• d'étudier et d'établir des lignes directrices concernant la participation à distance aux réunions importantes de l'UIT, notamment les réunions mixtes et le processus décisionnel, et d'inviter l'UIT-R, l'UIT-T et l'UIT-D à participer aux travaux connexes;

• d'utiliser une partie des économies réalisées sur les dépenses liées à l'octroi de bourses, du fait de la participation à distance, pour permettre la tenue des conférences de haut niveau en présentiel, par exemple les conférences habilitées à conclure des traités et les sessions du Conseil de l'UIT, et d'établir une liste des conférences et des États Membres bénéficiant de bourses;

• de mobiliser davantage de fonds et de recourir davantage aux technologies, par exemple la 5G, la réalité virtuelle, l'intelligence artificielle et d'autres technologies, pour élargir l'éventail des modes de participation, améliorer les effets de la participation et pour faire en sorte que les réunions et activités à distance se déroulent de manière harmonieuse.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_